

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 24 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 Octobre 2011, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.  
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme MORACCHINI	à	M. CASASOPRANA
Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI DI GRAZIA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme PERES	à	Mme PASQUALAGGI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI

**Etaient absents :**

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, MM. TOMI, ZUCARELLI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 Octobre 2011

Délibération N°2011 / 265

**Animations, spectacles, stages pour les enfants et adolescents au Palais Fesch durant les années 2011 et 2012.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Dans le cadre des activités de son secteur pédagogique, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts proposera diverses animations afin de fidéliser le jeune public et notamment les adolescents.

### **Pour l'année 2011 :**

- Ainsi pour les vacances Noël 2011, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts proposera aux adolescents à partir de 12 ans jusqu'à 17 ans, un stage de pratiques artistiques. Ce stage sera animé durant trois jours consécutifs. Il consistera à sensibiliser les jeunes gens aux collections, à partir desquelles ils effectueront un travail de création plastique orienté par un artiste. Ce stage aura pour but de donner aux adolescents l'occasion d'exploiter librement les œuvres grâce à diverses techniques (peinture, dessin, collage, installations, vidéo...). Cet atelier se déroulera dans la salle polyvalente du Palais et accueillera au maximum 12 jeunes gens.

Pour ce faire, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, fera appel à des artistes expérimentés qui proposeront une approche originale. Pour un stage de trois jours de 10h à 17h, l'artiste sera rémunéré 800€.

Les adolescents qui participeront au stage verseront la somme de 25€.

Le matériel sera mis à leur disposition pour leurs réalisations.

Les réalisations seront exposées durant une journée, à l'intérieur ou à l'extérieur du musée.

- A la même période, le Palais Fesch proposera une balade contée pour les enfants. Cela permettra de faire découvrir les collections permanentes par des tableaux choisis en y introduisant les œuvres d'art contemporain qui y seront mêlées par le biais de l'exposition temporaire « un monde sans mesures ». Les enfants seront entraînés d'œuvre en œuvre dans des histoires, afin qu'ils soient spectateurs et acteurs. Trois balades seront proposées la première semaine des vacances.

### **Pour l'année 2012 :**

- Le Palais Fesch reconduira ses ateliers de pratiques artistiques pour le jeune public (les 6-11 ans) hors vacances scolaires (les mercredis et samedis pour 45 enfants). En effet, chaque année la fréquentation de ces ateliers nous montre la satisfaction des petits artistes en herbe, pour une inscription annuelle à 25€.

- Afin de continuer à intéresser et fidéliser les 14-17 ans, le Palais Fesch proposera trois autres stages de trois jours chacun avec de nouveaux artistes, lors des vacances de février et de printemps et Noël, suivis eux aussi d'une exposition des travaux durant une journée.

- Aussi, en regard de l'exposition « un monde sans mesures », en février, le Palais Fesch mettra en place des promenades théâtralisées pour le jeune public, afin qu'il découvre de manière très active l'art contemporain et ses liens avec l'art ancien.

- Toujours dans le même esprit de spectacles vivants et interactifs, le Palais Fesch proposera une animation pour les vacances de Noël 2012, mêlant la découverte des collections permanentes et de l'exposition temporaire qui sera programmée à ce moment.

## **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**d'approuver** la programmation des stages artistiques pour adolescents pendant les vacances scolaires 2011/2012

**d'autoriser Monsieur Le Maire** à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

**d'autoriser** le maire à solliciter des subventions auprès de la collectivité Territoriale de Corse.

**de dire** que les crédits nécessaires à cette proposition sont inscrit au BP 2011, et seront proposés à l'inscription du BP 2012 en fonctionnement, fonction 322 en dépense chapitre 011 art 6285 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

## **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI, Adjointe déléguée,**  
**et après en avoir délibéré,**

**Vu** la loi 82.663 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,

**Vu** la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

**Vu** la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

**Vu** la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 21 octobre 2011.

### **APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

L'animation de stages de pratiques artistiques pour les adolescents pendant les vacances scolaires 2011 et 2012 (Noël, hivers, printemps).

### **AUTORISE Monsieur LE MAIRE**

à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

à solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

**DIT**

Que les crédits nécessaires à cette proposition sont inscrit au BP 2011, et seront proposés à l'inscription du BP 2012 en fonctionnement, fonction 322 en dépense chapitre 011 art 6285 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE- MAIRE,**

**Simon RENUCCI**